



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 67/93

- annule et remplace celui du 1er février 1993 -

Concerne : Demande d'un crédit de Fr. 208'500.-- pour réaliser le bouclage de la conduite d'eau alimentant les quartiers de "Promenthoux - L'Abbaye - Sans Façon - Sainte-Marie".

Municipal responsable : Monsieur Hans-Rudolf KAPPELER.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Les quartiers de "Promenthoux", "L'Abbaye", "Sans Façon" et "Sainte-Marie" sont actuellement alimentés par une conduite d'eau en acier et en fonte grise dont le diamètre est de 100 mm. La défense-incendie est, elle aussi, assurée par cette conduite et six bornes hydrantes sont en service le long de son parcours.

Eu égard au préavis relatif au raccordement des eaux usées qui vous est présenté conjointement, la Municipalité a, par ailleurs, décidé de prévoir la pose d'une nouvelle conduite en polyéthylène PE-50 de diamètre de 160 mm. dans la même fouille que celle nécessaire au raccordement des canalisations d'eaux usées.

De plus, pour réaliser le bouclage sur la conduite principale d'alimentation située sur la parcelle No 445, propriété de la Confédération (Station de Changins), un tronçon supplémentaire de 445 ml. environ, longeant la route de "Promenthoux", est à réaliser. L'avantage de cette opération réside dans le fait que si un accident important devait intervenir sur la conduite existante, l'alimentation pourrait se faire par la nouvelle conduite : la défense-incendie en serait toujours assurée.

Relevons aussi que, dans le cadre de cette installation, les bornes hydrantes situées le long du domaine public seront raccordées sur la nouvelle conduite; il en sera de même pour les raccordements privés.

COUT DE L'OPERATION

Le coût des travaux, défini sur la base des soumissions rentrées, se résume comme suit :

GENIE CIVIL

- | | | |
|--|-----|-----------|
| 1) Plus-value sur travaux supplémentaires pour tronçon commun avec la conduite d'eaux usées ("L'Abbaye" - "Sainte-Marie") | Fr. | 42'460.-- |
| 2) Travaux pour tronçon indépendant ("Yvoex" - "L'Abbaye") | Fr. | 23'430.-- |
| 3) Transferts de prises | Fr. | 9'740.-- |

APPAREILLAGE

- | | | |
|---|-----|-----------|
| 4) Appareillage pour tronçon commun avec la conduite d'aspiration d'eaux usées, y compris raccords de B.H. ("L'Abbaye" - "Sainte-Marie") | Fr. | 40'525.-- |
| 5) Appareillage pour tronçon indépendant ("Yvoex" - "L'Abbaye") | Fr. | 36'745.-- |
| 6) Transferts de prises | Fr. | 12'130.-- |
| 7) Honoraires d'ingénieur selon tarif SIA 103 A | Fr. | 27'000.-- |
| 8) Divers, imprévus env. 10 % | Fr. | 16'470.-- |

TOTAL :

Fr. 208'500.--
=====

SUBSIDES

Rappelons que ces travaux feront l'objet de l'octroi d'une subvention de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie (E.C.A.) conformément à l'arrêté cantonal du 12.04.1978 : seront subventionnés, les travaux relatifs au réseau de défense-incendie à l'exclusion des raccordements privés. Cette subvention s'élève à Fr. 44'500.-- selon lettre de l'ECA du 1er avril 1993.

AVIS D'ENQUETE

Aucune remarque ou opposition n'a été faite lors de l'enquête publique qui a eu lieu du 12 février au 15 mars 1993 concernant l'objet sous référence.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis municipal No 67/93 relatif à une demande d'un crédit de Fr. 208'500.-- pour réaliser le bouclage de la conduite d'eau alimentant les quartiers de "Promenthoux - L'Abbaye - Sans Façon - Sainte-Marie",
- lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1 / d'adopter le préavis municipal No 67/93 concernant une demande de crédit de demande d'un crédit de Fr. 208'500.-- pour réaliser le bouclage de la conduite d'eau alimentant les quartiers de "Promenthoux - L'Abbaye - Sans Façon - Sainte-Marie",
- 2 / d'accorder un crédit de Fr. 208'500.-- pour la réalisation de ces travaux,
- 3 / de porter la somme de Fr. 164'000.-- au débit de la réserve constituée par les taxes affectées (eau potable et Service du feu), soit Fr. 208'500.-- moins la subvention de Fr. 44'500.--,
- 4 / de financer cette opération selon l'autorisation de la Commission des Finances, conformément aux dispositions de l'article 17, lettre h) du Conseil communal,

5 /

de porter au budget de fonctionnement, chaque année, la somme de Fr. 2'000.-- au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 5 avril 1993 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

⁶ AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

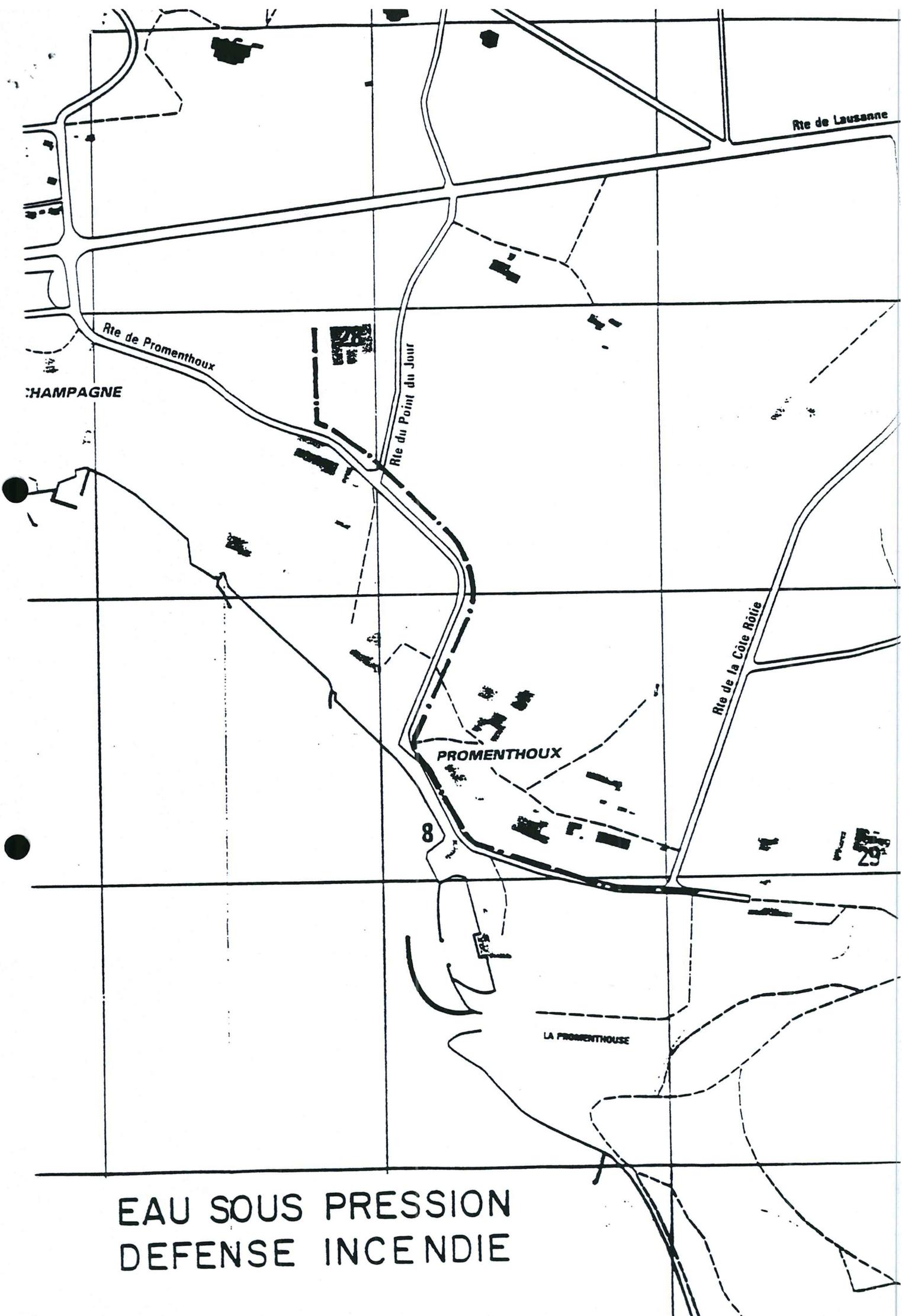
J.-P. Frutiger



Le secrétaire :

A. Badel

Annexe : 1 plan.



EAU SOUS PRESSION
DEFENSE INCENDIE